

## **Compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 juillet à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présent-e-s** Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Pauline RICHON et Samira BERMOND, Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE, et Philippe PATRY.

**Etaient absent-e-s excusé-e-s** : Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à Philippe Patry, Monsieur Pascal KEINBORG qui avait donné procuration à Monsieur Christian Delebarre, Monsieur Timothée GAILLARD était excusé.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christian DELEBARRE

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Autorisation de recruter des agents contractuels dans le secteur administratif, dans le secteur technique et dans le secteur animation.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juin 2023**

Modification proposée et approuvée :

Monsieur David Bernard était absent et non "absent et présent" et de fait non présent à ce conseil municipal.

### **Cantine scolaire et service d'accueil périscolaire : règlement intérieur**

Monsieur le Maire explique l au conseil municipal le principe du nouveau fonctionnement proposé aux parents.

Voir texte du délibéré.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

### **Logement communaux, choix du locataire pour le logement N°3 de l'Immeuble Mielle**

Monsieur le Maire rappelle que le logement n°3 a été libéré par son ancien locataire et porte à la connaissance du Conseil Municipal les trois demandes de location.

Après avoir étudié les dossiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE que Mme Léa CRETTE occupe le logement n°3 de l'Immeuble Mielle à compter du 15 juillet 2023

ACCEPTTE l'acte de cautionnement de Mme Christelle LECLER

CONFIRME le montant du loyer de 450 € mensuels conformément à la délibération n°5 du 9 janvier 2023

DEMANDE à la future locataire le versement d'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Urbanisme : délégation temporaire à une adjointe pour instruction d'un permis de construire**

Monsieur le Maire explique qu'il a déposé en mairie une demande de Permis de Construire qui le concerne personnellement.

Ne pouvant pas l'instruire lui-même, il propose au Conseil Municipal de déléguer à Madame Claire CHASTAN, première adjointe, l'instruction de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité

APPROUVE la délégation à Madame Claire CHASTAN pour l'instruction de cette demande d'urbanisme

### **Autorisation d'embaucher des agents contractuels**

Monsieur le Maire explique qu'en cas d'absence d'une secrétaire de mairie, de l'agent technique ou d'un personnel de l'école, il peut avoir recours à des agents contractuels pour effectuer des remplacements.

Il convient pour cela de l'autoriser à signer avec ces agents des contrats à durée déterminée pour un emploi non permanent dans les secteurs administratif, technique ou d'animation scolaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **Information et questions diverses**

#### Procédure de bien sans maître

Une procédure de bien sans maître a été activée concernant la parcelle A 859 au Serre de Turc.

#### Cantine scolaire

Le Maire et Marion BERENGUER ont réalisé une analyse économique des coûts de fabrication des repas à la cantine de Montjoux. Sur les 5610 repas fabriqués (équivalents maternelle), le coût moyen des denrées alimentaires d'un repas est de 2,20€, soit le même montant qui avait été calculé en 2009 au redémarrage de la cuisine sur place.

#### École

Monsieur le Maire et Madame Claire Chastan font un point de transition entre la fin de cette année scolaire et la prochaine rentrée scolaire.

Congé maternité de la cantinière. Un prestataire assurera la livraison des repas de septembre à la fin de l'année 2023.

Départ de l'institutrice.

Les effectifs sont en baisse pour la prochaine rentrée.

#### Transfert des compétences eau et assainissement

Philippe Patry nous explique qu'au regard de la loi qui contraint les communes à transférer ses compétences eau et assainissement en 2026, la commune a décidé d'entamer des échanges avec le syndicat des eaux (SIEA).

Les moyens et compétences de notre communes sont limités. Par ailleurs le travail effectué par les élus en charge de ce dossier depuis trois ans ont permis d'améliorer le rendement de notre réseau d'eau et de maintenir une qualité et efficacité de nos équipements d'assainissement collectif.

Cette situation est propice à une négociation favorable pour la commune et les échanges avec le SIEA vont se poursuivre.

Levée de la séance à 21h30.